



info

TECHNOLOGIES ORTHOPEDIQUES I CP 340 I JUILLET 2025

CONTENU

- 1 Salaires horaires minima à partir du 1^{er} juillet 2025 - ouvriers

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez
l'app ACV-CSC



1 . SALAIRES HORAIRES MINIMA À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2025 - OUVRIERS

Les salaires des ouvriers sont indexés chaque trimestre. Ainsi, les salaires des ouvriers sont indexés de 0,5% au 1^{er} juillet 2025. Tant les salaires minima que les salaires réels sont indexés.

A partir du 1^{er} juillet 2025, les salaires horaires minima des ouvriers s'élèvent à :

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Catégorie I	15,7180 €
Catégorie II	16,8630 €
Catégorie III	18,4285 €
Catégorie IV	19,9515 €
Catégorie V	21,7290 €

PROTHÈSES ET ORTHÈSES

Catégorie I	15,0275 €
Catégorie II – C.2.1	16,0435 €
Catégorie II – C.2.2	16,5000 €
Catégorie II – C.2.3	16,5000 €
Catégorie II – C.2.4	16,9620 €
Catégorie II – C.2.5	17,1995 €
Catégorie II – C.2.6	17,1995 €
Catégorie III	17,6590 €
Catégorie IV – C.4.1	18,3525 €
Catégorie IV – C.4.2	19,0470 €
Catégorie V	19,9630 €

BANDAGISTES

Catégorie I	15,1240 €
Catégorie II	16,2730 €
Catégorie III	17,4225 €



La CSC vous souhaite
un été rafraîchissant



Retrouvez toutes les informations sur
vos jours et votre pécule de vacances
sur **www.lacsc.be/vacances**

